

la formule d'acte susdite. En conséquence la Supérieure Générale écrit à Mgr l'Evêque de Cleveland, en date du 24 Octobre 1884, la lettre suivante :

" A SA GRANDEUR MGR R. GILMOUR, EV. DE CLEVELAND,

Montréal, 24 Octobre 1884.

MONSEIGNEUR,

" Ce n'est que ces jours derniers que j'ai pu soumettre à mon Conseil la demande que Votre Grandeur me faisait de la mettre en possession de notre Orphelinat de Toledo.

" Après de mûres réflexions, et avoir prié et consulté, nous avons été unanimes, Monseigneur, à reconnaître que nous ne pouvons pas céder notre droit de propriété sur cet établissement, et que pour les mêmes raisons il nous est aussi impossible d'autoriser nos Sœurs de Toledo à signer le contrat de renonciation que Votre Grandeur leur a envoyé et qu'elles m'ont communiqué.

" Comme j'avais l'honneur de vous le dire, Monseigneur, l'administration de l'Orphelinat est entièrement séparée de celle de l'Hôpital depuis le 1^{er} Septembre dernier. A la reddition de ses comptes au mois de Septembre prochain (1885), il nous sera plus facile que par le passé de donner à Votre Grandeur un état approximatif des dépenses et des recettes de cet Etablissement depuis le 1^{er} Septembre 1876, comme Elle le désire.

" En sollicitant votre bénédiction, je me souscris avec un profond respect,

Monseigneur, de Votre Grandeur

La très-humble fille en N. S.

(signé) SŒUR DESCHAMPS, SUP. GÉN. "

La réponse à cette lettre ne se fit pas attendre longtemps ; le 28 Octobre, Mgr Gilmour écrivait à la Supérieure Générale ainsi qu'il suit :

(Traduction de l'anglais)

" CLEVELAND, OH., 28 OCTOBRE 1884.

" A la Mère Deschamps, Sup. Gén. des Sœurs-Grises, Montréal.

Respectable Mère,

Mesure prise
par Mgr de
Cleveland,

" Dans votre lettre du 24 courant, vous dites en réponse à ma demande du mois d'Août dernier touchant l'Asile des Orphelins de Toledo : " que après mûre réflexion et consultation vous refusez de donner au Diocèse de Cleveland le contrôle de l'Asile des Orphelins de Toledo, que le Diocèse a créé et bâti avec les souscriptions publiques, les dons, et collectes faites pour cet objet durant les trente dernières années. De plus, vous dites que vous refusez